



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.053

**PROMOTION SANTE HANDICAP
PORTEURS ASSOCIATIFS
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE**
Autorisation - Approbation

38

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé la ville soutient le Groupe d'Entraide Mutuelle.

Leur objectif est de rompre l'isolement social en créant du lien entre pair par le biais d'activités mises en place de manière hebdomadaire (atelier culinaire, potager, activité manuelle, séance de yoga, socio-esthétique...).

Dans ce cadre, la Ville subventionne le groupe d'entraide mutuelle à hauteur de 573 € pour le projet « La p'tite cuisine de ma santé ». Ce projet répond au plan local de santé publique (PLSP) sur le thème « Santé Bien-être ». Son objectif général est de promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Action	Opérateur	Montant sollicité ARS	Montant Ville	Fonds propres de l'association	Montant total de l'action
La p'tite cuisine de ma santé	GEM « Juste ensemble »	7392	573	5574	13539

Les ateliers sont divers et variés, autour de l'alimentation et du bien-être. Il est proposé aux adhérents des ateliers de cuisine, dont les objectifs sont de créer du lien social, de transmettre des recettes simples, efficaces et faciles à reproduire, ainsi que de favoriser une alimentation variée et équilibrée.

Un atelier jardinage est également mis en place et celui-ci enrichit le projet cuisine. Les adhérents entretiennent les jardins, apprennent à respecter la nature, les saisons, à différencier les variétés locales... Leur travail est valorisé par l'utilisation de leur récolte pour faire les recettes lors des ateliers cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions liées au groupe d'entraide mutuelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAËSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Pôle Citoyenneté et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : spsh@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Chloé Montmartin

Objet : Convention GEM – Politique de santé 2022

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire, agissant en vertu de la délibération n° ,

D'une part,

Et le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » représenté par Madame Corinne DUMETZ, responsable du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » agissant en vertu d'une délibération entre les membres du collectif de l'association,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » par le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » dans le cadre de la politique de santé menée par la Ville d'Armentières. L'action est conforme aux priorités définies par le Plan Local de Santé Publique (PLSP).

Contenu de l'action :

Promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents du GEM (ex- usagers ou usagers en santé mentale) vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser des adhérents du GEM sur les comportements en matière d'équilibre alimentaire
- Promouvoir l'activité physique auprès des adhérents du GEM
- Favoriser la sensation de bien-être auprès des adhérents du GEM et de quelques personnes du centre social Salengro
- Développer une communication efficace et les notions du vivre ensemble auprès des adhérents du GEM
- Favoriser l'ouverture du lien social entre le GEM et le centre social Salengro.
- Sensibiliser les adhérents du GEM pour qu'ils participent au dispositif bilan de santé organisé par la CPAM

Nombre de participants envisagés : 55

Public accueilli :

Adhérents, hommes et femmes entre 30 et 69 ans.

Indicateurs d'évaluation retenus :

- Nombre d'ateliers mis en place
- Nombre de personnes participant aux différents ateliers
- Evolution de la sensation de bien-être chez les adhérents
- Evolution des connaissances en matière d'équilibre alimentaire
- Nombre d'adhérents ayant participé aux actions de prévention santé organisées par les acteurs locaux
- Nombre d'adhérents ayant réalisé un bilan de santé
- Satisfaction des usagers quant à l'action menée
- Nombre d'adhérents ayant intégré des structures de droit commun (centre social, association sportive, école des consommateurs, comité de quartier...).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » à hauteur maximale de 573 € (cinq cent soixante treize euros)

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 573 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 15629 02684 00043843201 63

Banque : Crédit Mutuel Armentières

ARTICLE 4 : BILAN

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 15 janvier 2023.

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le
en deux exemplaires

Le Maire,

La représentante
du Groupe d'Entraide Mutuelle
« Juste Ensemble »

Bernard HAESBROECK

Corinne DUMETZ